

Dossier spécial PSE Airbus Defence & Space

Après les annonces du 27 février, puis la « mise à jour » des réductions d'effectifs le 19 juin la procédure officielle d'information/consultation des instances a été lancée en France le 22 juillet dernier. Elle va se poursuivre jusqu'au 6 novembre.

Pour mémoire, ce sont au final 388 postes qui sont supprimés chez ADS en France (464 avec les filiales), soit 6,4% des effectifs.



Pourquoi ce PSE ?

Ce PSE a été annoncé par la Direction bien avant la crise du COVID et n'a donc rien à voir avec le PSE déclenché chez Airbus Avions.

Les **justifications avancées par la Direction d'ADS** sont :

- Une **baisse du plan de charge** (-15% sur le périmètre européen de Space Systems) due à un niveau de prises de commandes très inférieur au chiffre d'affaires ces 3 dernières années,
- Une **rentabilité insuffisante** (voir négative pour certaines activités de Space Systems), trop faible pour que la Direction du groupe augmente ses investissements dans Space Systems,
- un niveau de « **coût de la structure** » trop élevé.

Analyse CFE-CGC :

Pour la **CFE-CGC les marchés de l'Espace et de la Défense sont très peu touchés par cette crise**. Quant à l'« *atonie du marché spatial* », elle est derrière nous. S'il est vrai que le marché des satellites de télécommunication a été faible en 2017 et 2018, **il est en train de repartir**. Le nombre de satellites de télécommunication commandés en 2019 a été bien supérieur aux 2 années précédentes ; **l'ESA a augmenté son budget de 20%** lors de la ministérielle de novembre dernier ; **de nouveaux marchés apparaissent**, tel que la Défense spatiale, et même **pendant la période de confinement plusieurs contrats ont été gagnés par Airbus Defence & Space**.

Dans le contexte de grandes difficultés financières que connaît le groupe Airbus nous pouvons comprendre sa volonté d'améliorer la rentabilité de la branche Défense/Espace. Mais pas n'importe comment et pas au détriment de notre capacité industrielle: **il existe d'autres moyens que de réduire fortement les effectifs dont nous avons besoin pour préparer l'avenir**.

La **CFE-CGC** a demandé à la Direction :

- Une **présentation détaillée des prévisions de plan de charge** en France sur les 5 prochaines années,
- Une analyse de la **cohérence entre le plan de charge et l'évolution des effectifs par secteur, et par métier**
- La **démonstration que les postes supprimés** sont, soit liés à une **baisse de charge**, soit correspondent à des **tâches que l'on faisait par le passé et que l'on ne réalisera plus**,
- L'engagement de **poursuivre les embauches** dans les secteurs dont la charge le justifie,
- Que **soient examinées toutes les sources d'économies** autres que les réductions d'effectifs (abandon de l'achat de Google Suite, possibilité de déroger aux process groupe lorsque ceux-ci entraînent des surcoûts ou des pertes de temps importants, ...)

Pour la **CFE-CGC le risque** engendré par ce PSE réside surtout par la **désorganisation de notre société** qu'il va entraîner, les pertes de compétences, et des équipes dont les effectifs vont diminuer alors que la charge va se maintenir. C'est ce qui s'était produit lors du PSE 2014/2015, et nous en connaissons tous les conséquences: **forte montée du stress**, des **burn-out**, et des **pertes de compétences critiques**.

Quels postes sont supprimés ?

Des postes sont supprimés dans toutes les entités d'ADS. En voici la répartition par site et par activité :

Toulouse	260,5
Région Parisienne	127,8
Total	388,3



G	Corporate Gouvernance	3
L	Legal and Compliance	6
TA	Military Aircraft	3
TC	Connected Intelligence	26
TE	Engineering	91
TF/F	Finance	20
TH/H/HM	Human Resources and Workplace	15
TI	Global business and strategic projects	19
TM	Marketing and Sales	34,3
TO/O	Operations	74
TS	Space Systems	78
TY	Strategy	2
TZ	Digital Transformation Office	17
Total		388,3

Considérations CFE-CGC:

Le volume et la nature des postes supprimés ne sont pas définitifs et pourront évoluer au cours de la procédure suite aux échanges entre les représentants des salariés et ceux de la Direction. Suite aux expertises CSE-C qui vont être menées **la CFE-CGC fera des propositions alternatives pour réduire le nombre de postes supprimés.**

A noter que la période considérée pour les réductions d'effectifs va du 1/01/2020 au 31/12/2021. Les départs effectués depuis le 1^{er} janvier et non remplacés sont comptabilisés. Il y en a eu 125. **Il ne reste plus au total « que » 263,3 postes à supprimer en 18 mois.**

Bien que le nombre de postes restant à supprimer soit bien inférieur à l'attrition naturelle, certains secteurs sont proportionnellement particulièrement touchés. Il est donc important de négocier des mesures d'accompagnement d'un niveau suffisant pour susciter le volontariat.

En tout état de cause **la CFE-CGC demande à la Direction un engagement clair sur le fait qu'il n'y aura pas de départs contraints.**

Quel calendrier ?

La procédure d'information/consultation a débuté en France le 22/07/2020 et s'achèvera le 6/11/2020 par la consultation des CSE d'Etablissement. Voici les principales étapes de la procédure :

- **22/07/2020:** 1^{ère} réunion CSE-C et examen du projet de plan d'adaptation et de ses impacts
- **24/07/2020-30/06/2021:** Période au cours de laquelle les salariés peuvent se porter volontaires au PSE.
- **Aout-Septembre 2020:** Expertise menée par 2 experts indépendants désignés par le CSE-C sur les aspects économiques & sociaux et sur les aspects Santé, Sécurité et Condition de Travail (SSCT)
- **Septembre 2020:** Négociation des mesures d'accompagnement de ce PSE (voir ci-après)
- **9/09/2020, 22/09/2020, 26/10/2020:** CSE-C intermédiaires avec la Direction
- **10/09/2020, 23/09/2020, 27/10/2020:** CSE Etablissements intermédiaires
- **7/10/2020:** Remise des rapports des experts économique/sociaux et SSCT du CSEC
- **22/10/2020:** Consultation du Comité Européen ADS (ECADS)
- **5/11/2020:** Consultation du CSE-C
- **6/11/2020:** Consultation des CSE Etablissements
- **Novembre 2020:** Examen du PSE par la DIRECCTE pour homologation... ou demandes complémentaires à la Direction.
- **30/06/2021:** Fin de la période de volontariat
- **31/12/2021:** Fin des départs liés au PSE

Quelles sont les mesures d'accompagnement ?

Lors du CSE-C du 22 juillet la Direction a présenté un premier projet de mesures d'accompagnement. **Ces mesures sont appelées à évoluer au cours de la négociation qui doit se tenir en septembre chez ADS.** Ceci dit, Airbus Avions, qui a son propre PSE, a déjà débuté les négociations des mesures d'accompagnement.

Pour la **CFE-CGC** il serait **incompréhensible que les mesures négociées chez ADS soient d'un niveau inférieur à celles des Avions**. La Direction a su nous rappeler qu'ADS fait partie du groupe Airbus et que « *we are one* » lorsqu'elle nous a annoncé sa décision de geler les salaires.

La **CFE-CGC** revendique donc une **amélioration des mesures ADS au niveau de celles d'Airbus Avions**.

Voici l'état actuel des négociations, état amené à évoluer lors des négociations qui vont se poursuivre en septembre:

	AIRBUS Defence & Space : proposition Direction du 22/07/2020	AIRBUS Avions : 2e réunion de négociation
<u>Mobilité interne</u> au groupe Airbus	. Conditions de mobilité géographique standard + prise en charge jusqu'à 1000€ d'une formation d'adaptation + prise en charge jusqu'à 3000€ d'une formation de reconversion	. Conditions de mobilité géographique standard + prise en charge jusqu'à 3000€ d'une formation d'adaptation + prise en charge jusqu'à 7000€ d'une formation de reconversion + prime "enfant études supérieures" de 500€ par mois et par famille pendant 10mois en cas de mobilité géographique de + de 70km
<u>Mobilité externe:</u> Projet professionnel à l'extérieur du Groupe Airbus (CDI ou CDD d'au moins 6 mois)	. Indemnité de départ volontaire égale à l'indemnité de licenciement prévue par la convention collective de la Métallurgie. + prime de « rapidité » de 2 mois de salaire pour les salariés qui se portent volontaires avant le 6/11/2020	. Indemnité de départ volontaire égale à l'indemnité de licenciement prévue par la convention collective de la Métallurgie avec un minimum de 5 mois de salaire. + prime de « rapidité » de 2 mois de salaires pour les salariés qui se portent volontaires pendant la phase de volontariat anticipé et quittant l'entreprise avant le 31/12/2020
<u>Mobilité externe:</u> Projet de création d'entreprise	. Idem ci-dessus + + prise en charge formation entrepreneur jusqu'à 3000€ + prime de 5000€ pour chaque recrutement d'un salarié occupant un poste supprimé par le PSE	. Idem ci-dessus + + prise en charge formation entrepreneur jusqu'à 7000€ + prime de 5000€ pour chaque recrutement d'un salarié occupant un poste supprimé par le PSE + prime à la création d'entreprise de 5000€
<u>Mobilité externe:</u> Formation qualifiante pour reconversion professionnelle	. Idem "Projet professionnel à l'extérieur du Groupe Airbus" + prise en charge formation jusqu'à 3000€	. Idem "Projet professionnel à l'extérieur du Groupe Airbus" + prise en charge formation jusqu'à 7000€
<u>Départ à la retraite « aidée »:</u>	. condition: pouvoir liquider retraite Sécurité Sociale à taux plein avant le 31/12/2021 . prime de départ = indemnité conventionnelle de licenciement (plus favorable que l'indemnité retraite)	. condition: pouvoir liquider retraite Sécurité Sociale à taux plein avant le 1/07/2023 . prime de départ = indemnité conventionnelle de licenciement . aide financière pour un rachat de 2 trimestres dans la limite de 10 000€. . sinon, compensation de la décote Arrco-Agirc dans la limite de 10 000€ . possibilité de bénéficier des mesures du plan (hors DCAA) en cas de liquidation de la retraite sans taux plein à partir de 62ans

	AIRBUS Defence & Space : proposition Direction du 22/07/2020	AIRBUS Avions : 2e réunion de négociation
<u>Cessation anticipée d'activité (DCAA) :</u>	. condition: pouvoir liquider retraite Sécurité Sociale à taux plein entre le 1/01/2022 et le 31/12/2022 . durée DCAA inférieure à 12 mois . prime de départ = indemnité conventionnelle de licenciement . allocation mensuelle de 50% à 65% du salaire . "proposé à un nombre limité de salariés"; "volume restreint" (La Direction a annoncé vouloir « limiter très fortement » cette mesure du fait de son coût)	. condition: pouvoir liquider retraite Sécurité Sociale à taux plein entre le 1/07/2021 et le 30/06/2023 . durée DCAA inférieure à 24 mois . prime de départ = indemnité conventionnelle de licenciement . allocation mensuelle de 50% à 65% du salaire . aide financière pour un rachat de 2 trimestres dans la limite de 10 000€. . sinon, compensation de la décote Arrco-Agirc dans la limite de 10 000€

Ces mesures sont amenées à évoluer, aussi bien chez Airbus Defence & Space dont les négociations vont débuter début septembre que chez Airbus Avions.

Et maintenant ?

C'est maintenant que tout commence: les expertises CSE-C viennent de démarrer. Nous espérons qu'elles nous permettront de réduire le nombre de postes supprimés. Les négociations pour améliorer les mesures d'accompagnement vont se dérouler en septembre. D'ores et déjà les salariés intéressés pour partir dans le cadre de ce PSE peuvent se manifester auprès de leur HRBP. La **CFE-CGC** vous tiendra bien évidemment informé de l'évolution de la situation.

Comment être aidé ?

Vous avez des questions, vous souhaitez un conseil, un support, savoir si vous êtes éligible à l'une des mesures d'accompagnement, vous rencontrez une difficulté particulière, vous avez besoin d'être soutenu ou défendu, ou simplement vous souhaitez nous faire part d'informations qui vous semblent importantes? **La CFE-CGC, 1^{ère} organisation syndicale d'Airbus Defence & Space est là pour vous aider.**

Contactez l'un de vos représentants CFE-CGC :

Au niveau national :

DSC CFE-CGC :

DSC adjoint :

Secrétaire CSE-C :

Secrétaire CSSCT-C :

Thierry PREFOL

Didier VANCAYZEELE

Carole SALINIER

Christine LE GAC



A Elancourt et Bezons :

Secrétaire de section :

Secrétaire CSE :

Elus CSE, DS :

Vincent HENQUINBRANT

Anne-Marie FRANCIOSA

Jean-François CASQUIN, Florent CHAGNOLEAU, Rodolphe CHIRON, Henri CLARET DE FLEURIEU, Dienaba DIA, Renaud FOUGERAT, Jean-Marc GOUILLY, Vincent HENQUINBRANT, Dominique IZAMBERT, Frédéric KOSDIKIAN, Christine LE GAC, Bruno LUSZEYSZYN, Nelly MONGIAT, Colette PATACZ, Didier VANCAYZEELE, Emmanuelle VILLOT

A Toulouse :

Secrétaire de section :

Secrétaire CSE :

Béatrice PATOUILLIART

Tanguy THEBLINE

Elus CSE, DS : Marc ANDREU, Xavier ARRIVET, Cédric ASTIE, Maxime BARTHERE, Nicolas BLOHORN, Nadia CANELLADA, Patrice CASSE, Anne DUMOULIN, Pascal GUIONNET, Anne GUIRAUD, Mélanie LEBAS, Jean-Michel MERLE, Isabelle MONTEIS, Michel NEUFOND, Béatrice PATOUILLIART, Adet SALAMI, Carole SALINIER, Julien TINGAUD, Odile THORAL

Comité de Groupe Airbus France : Thierry PREFOL, Carole SALINIER

Comités Européens :

ECADS (Comité européen ADS) : Christophe DUMAS

SEWC (Comité européen de groupe Airbus): Thierry PREFOL

